

Deux chœurs à grande allure « Paix charmante » et « Hymne à la nuit » de Rameau, furent chantés tandis que toute la vieille façade du monument s'embrasait de flammes de bengale. A ce moment, le président du Comité International remit à M. Eug. Monod, venu de Lausanne pour la recevoir, la Médaille Olympique ainsi que le grand drapeau suisse qui était drapé sur les marches de la scène entouré de verdure. Le public s'écoulait lentement emportant, de cette fête inoubliable un durable et profitable souvenir. Jamais encore, osons nous dire, et malgré des imperfections de détail presque inévitables, quelque chose d'aussi parfaitement eurythmique n'avait été tenté et réalisé. Le mérite en revient au Comité International Olympique et à ses dévoués collaborateurs.



La XIII^e réunion plénière du Comité International Olympique.

I.

Sur l'invitation du gouvernement royal Hongrois et sous le Haut patronage de S. M. François Joseph, le Comité International Olympique vient de tenir à Budapest sa treizième réunion plénière. Comme à La Haye, à Londres, à Berlin, à Luxembourg, les membres du Comité ont trouvé dans la capitale hongroise un accueil dont la chaleur les a vivement touchés. Le Comte Geza Andrassy et M. Jules de Muzsa, membres du Comité pour la Hongrie, avaient, tout mis en œuvre pour rendre agréable à leurs collègues le séjour de Budapest et ils y ont réussi aussi complètement qu'il était possible. Etaient présents : MM. le baron Pierre de Coubertin, président, le Comte Sierstorpf, le Comte de Wartenleben, le baron de Venningen, Lord Desborough, le Rév. de Courcy Laffan, le prince Othon Windisch Graetz, le D^r Jiri Guth, A. Bolannchi, le prof. William M. Sloane, Allison V. Armour, le Comte Andrassy, Jules de Muzsa, le Conseiller d'Etat Brunialti, le comte Brunetta d'Usseaux, Maurice Pescatore, le comte Gautier-Vignal, le capitaine Sverre, le prince Leon Ouroussoff, le colonel Balck, le comte Clarence de Rosen, et Selim Sirri Bey. Le comte Albert, de Bertier, le comte Mercati, le baron de Blonay, le baron de Tuyll et le Capitaine Grut

avaient été empêchés au dernier moment de partir. Les autres membres du Comité s'étaient excusés. Avait été spécialement invité pour prendre part à la discussion du programme des Jeux Olympiques de Stockholm : MM. J. S. Edström, vice-président du Comité Suédois; le secrétaire du même comité, M. Kristian Hellstrom était aussi présent. Le gouvernement royal avait fait préparer plusieurs salles du palais de l'Académie des Sciences situé sur les rives du Danube près du Parlement, en face du Château royal. C'est là qu'eut lieu, le mardi 23 mai, à 11 heures du matin, la séance d'inauguration. S. A. I. et R. l'archiduc Joseph y assistait au nom de Sa Majesté ainsi que le premier ministre, le préfet de la ville, le président, de la Chambre des députés etc. . . M. le préfet prit, le premier la parole pour complimenter le Comité International et lui souhaiter une heureuse et fructueuse session. Des sentiments analogues furent ensuite exprimés par S. E. le comte Khuen-Hedervary, Président du Conseil des ministres. Puis le baron Pierre Coubertin salua au nom du Comité l'auguste souverain et le peuple Magyar. Enfin S. A. I. et R. l'archiduc Joseph se leva et prononça le discours suivant :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis très touché des sentiments pleins de respectueuse déférence qui viennent d'être adressés à Sa Majesté, notre auguste souverain qui toujours, en effet, a porté le plus vif intérêt au développement de la culture physique de la jeunesse. Je suis, pour ma part, heureux de saluer cette réunion d'hommes éminents appelés à traiter des grandes questions qui intéressent la vie sportive du monde entier. Les vingt années d'efforts persévérants de votre vaillant et infatigable président et de votre comité ont éveillé partout le plus vif intérêt. Le résultat en a été cette magnifique série de succès aux quatre derniers, Jeux Olympiques. Je désire sincèrement, Messieurs, que votre réunion atteigne le noble but qu'elle se propose et je vous souhaite la bienvenue dans la capitale du royaume de Hongrie.

Aux acclamations de l'assistance, le prince s'est alors retiré et le Comité a inauguré ses travaux.

Le même soir et contrairement aux usages établis, Sa Majesté étant absente, une réception a eu lieu à la Cour en l'honneur des membres du Comité. S. A. I. et R. s'est entretenu successivement, avec chacun d'eux parlant tour à tour le français, l'anglais,

l'allemand, l'italien, le magyar et tenant tout le monde sous le charme de sa cordialité.

Le mercredi 24 un lunch de quatre-vingts couverts a été donné au Park club, l'un des plus beaux et des plus luxueux de Budapest, par le comte Geza Andrassy et M. de Muzsa. Madame et Mademoiselle Balck, la comtesse de Rosen, la comtesse Gautier-Vignal et Madame Pescatore y assistaient ainsi que tous les membres du Comité, le premier ministre et les autorités. Il en fut de même le jeudi 25 pour le lunch offert par le Magyar Athletikai club dans son Club House de l'île Marguerite, lunch qui fut suivi d'une grande fête de gymnastique organisée pas les sociétés de Budapest et d'un défilé sur le Danube de cent canots montés par les rameurs des sociétés nautiques. Une orage vint malheureusement contrarier l'exécution de ce beau programme.

Le vendredi 26, à l'issue de la séance du matin, les membres du Comité furent reçus au palais du Parlement par le D^r de Berzeviczy, président de la Chambre des Députés auquel se joignirent MM. Kossuth et de Muzsa, députés. Après avoir entendu la fin des débats, ils parcoururent le palais. Dans l'après-midi, gouter intime chez le comte Andrassy. Le soir eut lieu le grand dîner offert par la municipalité. Nous publions plus loin le texte du discours prononcé en cette circonstance au nom de la ville par M. Etienne Barczy, bourgmestre de Budapest, discours auquel répondit le président du Comité. Le préfet de la ville, M. de Berzeviczy et le comte Brunetta d'Usseaux prirent aussi la parole.

Le samedi 27, dernier jour de la session, un lunch eut lieu dans un club de la ville sous la présidence du comte Andrassy auquel assistaient les membres du Comité Olympique Hongrois. Dans l'après midi, réception intime, chez le consul général de France et la vicomtesse de Fontenay. Le soir enfin un grand dîner fut donné au palais du gouvernement par S. E. le président du Conseil des Ministres et la Comtesse Khuen-Hedervary. Ce dîner fut suivi d'une réception à laquelle participa l'élite de la société de Budapest.

D'autres invitations n'avaient pu être acceptées pas les membres du Comité tant l'amabilité de leurs amphytrions avait accumulé en ces cinq jours de fêtes et de réunions. Les divers clubs leur avaient d'ailleurs ouvert toutes grandes les portos. A l'opéra, des loges étaient à leur disposition. Ces festivités n'empêchèrent pas les huit séances de travail tenues à l'Académie des Sciences d'être sérieuses et fécondes et n'enlevèrent rien au caractère approfondi des discussions.

III.

Le Comité International commença par procéder à l'élection de deux nouveaux membres. S. A. I. le prince Othon de Windisch-Graetz lequel est devenu par son mariage avec S. A. I. l'archiduchesse Elisabeth, petit-fils de l'empereur François Joseph fut élu en qualité de membre du Comité pour l'Autriche et le brigadier général Sir Hanbury Williams, ancien président du Comité Olympique Canadien, fut élu en qualité de membre pour le Canada.

Au cours de sa seconde séance le Comité reçut la délégation du Touring Club Italiano ayant à sa tête le vice-consul d'Italie. Au nom des Sokols, le D^r Jiri Guth remit alors au président du Comité la Coupe Olympique que ceux-ci détenaient, pour 1910 et qui avait été attribuée pour 1911 à la grande Société italienne de tourisme. Des compliments furent échangés entre les délégués et les membres du Comité. La Coupe Olympique fut décernée pour 1912 à l'Union des Sociétés de Gymnastique de France; elle sera remise dans un an, à Stockholm aux représentants de cette union. Dans cette même séance fut donnée communication du télégramme suivant daté de Gödölö : « Sa Majesté impériale et royale apostolique remercie vivement le Comité International Olympique des hommages qu'il a bien voulu lui offrir et souhaite au Comité un séjour agréable dans sa capitale hongroise. » La Médaille Olympique offerte à Sa Majesté fut acceptée par Elle et remise à S. E. le comte Khuen-Hedervary.

Le président rendit compte des résultats du concours d'architecture et de la fête de la Sorbonne, ainsi que de la participation du Comité à l'Exposition de Dresde. Il remercia le D^r Jiri Guth du dévouement avec lequel celui-ci avait assuré l'exécution des désirs du Comité. Le D^r Guth à son tour fit la description de l'exposition du Comité et raconta, de quelle façon il avait solutionné les difficultés qui avaient surgi. Cette exposition se compose d'un grand panneau sur lequel sont résumés les travaux du Comité depuis sa fondation. Ce panneau a environ quatre mètres sur trois. Il est entouré d'un cadre en treillage et surmonté des six drapeaux grec, français, américain, anglais, suédois et allemand. Au bas sont placées des photographies, modèles de médailles, gravures, etc... ainsi que des exemplaires du compte-rendu du congrès de Bruxelles et des collections de la Revue Olympique.

Lecture fut donnée d'une lettre émanant du Comité Olym-

pique Hongrois d'accord avec la municipalité de Budapest, demandant que cette ville fut choisie pour y célébrer les Jeux Olympique de 1916. Le Comité en prit acte. La désignation n'interviendra qu'ultérieurement. A l'heure actuelle sont inscrites pour la VI^{me} Olympiade : Berlin, Alexandrie, Cleveland et Budapest. Un télégramme fut également adressé de San Francisco au Comité demandant l'organisation de Jeux Olympiques en 1915 dans cette ville à l'occasion de l'inauguration du canal de Panama. Cette date ne coïncidant pas avec une Olympiade, la proposition ne saurait être prise en considération.

Le programme de Stockholm présenté par le Comité Suédois fut l'objet d'une étude très approfondie. Après examen de la question, on reconnut l'impossibilité d'y faire entrer les sports d'hiver des Jeux du Nord suivants (février 1913). De même le Comité ayant été unanime à regretter la suppression des concours de boxe, on dut néanmoins admettre que l'état d'esprit en Suède ne permettait, pas de les organiser tant l'opinion y est hostile à ce sport. Deux sous-commissions désignées pour revoir les programmes d'escrime et d'équitation et composées de Lord Desborough, le comte Gautier-Vignal, le Comte Andrassy, le baron de Venningen, le comte Brunetta d'Usseaux se mirent d'accord rapidement sur les bases des propositions suédoises. Le Comité demanda la revision des règles du « Pentathlon moderne » pour les rendre plus conformes, surtout en ce qui concerne l'épreuve d'équitation, avec les intentions du fondateur de la coupe..

Le Comité International s'arrêta longuement sur la question des droits conférés aux « naturalisés » de représenter leur pays d'adoption. La législation étant différente d'un Etat à un autre, le Comité après discussion proposa d'éliminer purement et simplement le paragraphe où se trouvait prévu le cas de « deux ou plusieurs nations formant un Etat souverain » et de s'en remettre à cet égard à la qualification prononcée par le Comité national du pays en question.

La question des jurys internationaux retint ensuite l'attention du Comité qui s'arrêta à une nouvelle rédaction des articles 14 et 15 des Dispositions générales. Le nouveau texte serait, le suivant : « Art. 14. Conformément aux engagements pris, les jurys seront internationaux. Les juges sur place et les autres fonctionnaires seront, en règle générale, des Suédois. Il sera institué pour les différentes branches de sport, des jurys internationaux pour toutes les questions d'application et d'interprétation des règlements, composés de cinq à neuf représentants des diverses nations prenant part aux Jeux. — Art. 15. Toute réclamation qui ne con-

cerne pas pas faits constatés définitivement par les juges devra être présentée par un commissaire membre du Comité national du pays en question ou par une personne qualifiée désignée par lui ».

Diverses modifications de détail ont été proposées pour le programme lui-même par exemple en ce qui concerne le « Greenhopp » inscrit parmi les sports athlétiques, l'addition d'une seconde course cycliste sur route. . . etc. . .

Le Rév. de Courcy Laffan rendant compte de la mission qu'on lui avait confiée l'an passé et après consultation des fédérations donne lecture de la définition suivante applicable aux sports athlétiques : All persons shall be considered amateurs for the purposes of the Olympic games who have not at any time :

A. *a)* competed at an athletic meeting for a money prize or monetary consideration or for any declared wager or staked bet

b) received money or pecuniary benefit in consideration of their taking part in any athletic competition, exhibition or performance (1).

c) received directly or indirectly any bonus or payment as compensation for loss of time while competing in or training for any athletic competition.

d) sold or pledged any prize won in any athletic competition.

B. *a)* received any pecuniary consideration for the teaching of or assisting in any athletic exercise.

b) accepted appointment to any salaried post on the consideration, expressed or implied, of taking part in, assisting in or teaching any athletic exercise, the taking part in, assisting in or teaching of which does not form part of the normal duties of such post.

C. *a)* competed at an athletic meeting open to any other but amateurs.

b) competed against a professional at an athletic meeting whether for a prize or not.

D. been a recognized professional or been disqualified as an amateur in any other sport.

M. le profeseeur Sloane donnant sa complète approbation à ce texte a présenté alors la motion suivante : That this definition be accepted provisionnaly and communicated to the respective secretaries of the National Olympic committees as likely to be

(1) The payment of the actual out of pocket travelling and hotel expenses of a competitor by the club which he is selected to represent does not involve forfeiture of his amateur status under this clause.

made the definition after 1912 for athletic sports in the Olympic games. Further it is the hope of the I. O. C. that in time it may be universally accepted. Cette motion a été votée. Le texte anglais de la définition ci-dessus fera loi et est seul garanti.

Le Comité International a approuvé le texte déjà approuvé par le Comité Suédois du traité passe entre ce dernier comité et le bureau du C. I. O. en vue de l'organisation des concours d'art de 1912. Le bureau du Comité International prendra en conséquence les mesures nécessaires pour porter le plus tôt possible à la connaissance des intéressés les dispositions adoptées.

Le Comité International s'est occupé ensuite de la réglementation des Challenges olympiques après en avoir dressé le relevé. Leur nombre s'élève à l'heure actuelle à vingt, quatre, trois nouvelles fondations ayant été récemment enregistrées : celles de S. M. le roi d'Italie, de la ville de Budapest et du comte Geza Andrassy. En premier lieu tous les challenges olympiques ont été déclarés perpétuels. En second lieu il a été décidé qu'aucun nouveau challenge ne pourrait plus être créé sans l'avis préalable d'une commission composée des membres du bureau du C. I. O. et de MM. de Courcy Laffan, le comte de Wartensleben et Jules de Muzsa. En troisième lieu il a été prescrit que, plutôt que de risquer d'abîmer ces œuvres d'art en gravant indéfiniment des noms sur les socles, chaque challenge serait accompagné d'un livre d'or portant les noms des vainqueurs successifs. En outre le Comité International leur décernera un diplôme commémorant le passage du challenge entre leurs mains. Les questions de garantie et de responsabilité ont été de la part du Comité l'objet d'une longue discussion. Finalement il a été résolu que le challenge serait remis au président du Comité Olympique national du pays auquel appartiendrait le gagnant ou, à son défaut par absence ou empêchement sérieux, au membre du Comité International pour ce même pays.

Le Comité International a enfin décidé que les procès-verbaux de ses séances ne devaient pas être publiés mais seulement le texte des résolutions ou décisions prises par lui. Il a approuvé le programme du Congrès de Lausanne que nous publions ci-contre et décidé de célébrer en 1914 le vingtième anniversaire du rétablissement, des Jeux Olympiques, résolution sur laquelle nous revenons également dans ce même numéro.

A l'issue de la dernière séance le président a adressé au nom de tous de chaleureuses félicitations et, des remerciements au comte Geza Andrassy et à M. de Muzsa. Il a également remercié tous ses collègues et en particulier M. le Comte Brunetta d'Us-

seaux, chargé du lourd labeur du secrétariat. A son tour le Rév. de Courcy Laffan s'est fait l'interprète des sentiments de reconnaissance et d'affection confiante éprouvés par les membres du Comité pour leur président.

La prochaine réunion se tiendra à Stockholm au cours des Jeux Olympiques de 1912.



Programme du Congrès de Lausanne.

On sait qu'un congrès de physiologie et de psychologie sportives devait s'assembler à Lausanne cette année même. Par égard pour les organisateurs de l'Exposition internationale de Dresde le Comité International l'avait ajourné à 1913. C'est le programme préliminaire de cette grande manifestation scientifique que le comité a arrêté dans sa réunion de Budapest. On se rendra compte au premier coup d'œil de la nouveauté et de l'importance des questions proposées à l'attention des physiologistes et des psychologues.

Origines de l'activité sportive.

Aptitudes naturelles de l'individu ; aptitudes générales (souplesse, adresse, force, endurance) ; aptitudes spéciales (facilité innée à une forme déterminée d'exercice) — Role et influence de l'**atavisme** sportif; observations et conclusions à en tirer — Les aptitudes naturelles suffisent-elles à inciter l'individu ou bien faut-il encore l'**instinct sportif**? Nature et action de cet instinct. Peut-il être provoqué ou supplée par l'esprit d'**imitation** et par l'intervention de la **volonté**?

Continuité et modalités.

La continuité qui seule fait le véritable sportsman n'est assurée que lorsque le **besoin** est créé. Le besoin sportif ne peut-il pas se créer physiquement par l'habitude découlant soit de l'**automatisme** musculaire soit de la **soif d'air** engendrée par l'exercice intense — et aussi moralement par l'**ambition** soit que cette ambition provienne du désir vulgaire des applaudissements soit qu'elle vise un objet plus noble tel que la recherche de la beauté, de la santé ou de la puissance?